

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	GEL.
6 heures.	d. au-dessus de 0.		27 pou. lig.		
Midi....	10 l. au-dessus	83 deg.	27 pou. 6 ign.	Sud.	convert.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
7 h.	11 h.	4 h.	Nouvelle lune.		1er
5 m.	45 m.	8 25 n.			

Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2^m.

Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}.

PRIX : Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 17 novembre 1838.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, où les citoyens peuvent venir signer.

SITUATION EXTÉRIEURE.

Le système de paix à tout prix porte ses fruits ; la politique du *statu quo* nous lègue ses tristes conséquences. La révolution de 1830 devait donner à la France de la prépondérance au dehors ; les hommes qui ont tenu le gouvernement nous ont abaissés dans l'esprit des peuples et déconsidérés dans toutes les cours d'Europe.

La Belgique avait brisé le joug de Guillaume ; elle s'offrait à nous, nous l'avons livrée à Léopold.

Ce n'est pas nous qui avons protégé la liberté en Allemagne ; loin de là, nous avons permis qu'un petit roi de Hanovre fit de l'absolutisme et foulât aux pieds la constitution hanovrienne ; nous avons ainsi indiqué aux états constitutionnels d'Allemagne qu'ils n'avaient rien à attendre de la France. La Pologne s'est jetée héroïquement dans une lutte inégale ; elle a succombé, et nous n'avons jusqu'à ce jour fait que de vaines réserves pour la conservation de sa nationalité.

De tous côtés les peuples voulaient s'assimiler à la France ; de tous côtés ils s'offraient pour accepter notre direction morale, notre tutelle, et toujours nous les avons froidement repoussés. Des combinaisons cruellement machiavéliques qui depuis se sont révélées ont prouvé que nos démonstrations en Italie et à Anvers n'étaient que des roueries diplomatiques.

Pouvait-on plus honteusement gouverner le pays ?

A quoi tant de sacrifices ont-ils donc abouti ? à conserver la paix ; mais cette paix a fait à l'honneur de la France d'immenses blessures ; cette paix lui a coûté plus cher que la guerre la plus meurtrière ; qui sait même si elle ne contient pas les germes d'une guerre évitée, mais inévitable ? — La sainte-alliance doit beaucoup au gouvernement français, pourtant elle se montre bien peu reconnaissante.

Les obséquiosités de notre diplomatie n'ont pas empêché la dynastie de 1830 d'être en butte aux railleries et aux sarcasmes des potentats du Nord.

Les fanatiques d'ordre public ont long-temps soutenu qu'on ne voulait qu'une paix honorable ; pour soutenir cette allégation, ils invoquaient l'expédition d'Ancone, le traité de la quadruple alliance. Ils nous montraient l'Italie prête à se soulever au moindre signe, Madrid protégé par notre ambassadeur, la Belgique raffermie depuis l'expédition d'Anvers. Aujourd'hui Ancone est abandonnée, les vaisseaux qui doivent ramener nos soldats ont quitté Toulon, le traité de la quadruple alliance n'est plus qu'une lettre morte ; Christine ne sait où placer sa confiance, Léopold est plus que jamais tremblant sur son trône. Voilà des faits, des faits patents, graves, immenses ; ils se déroulent pour accuser notre gouvernement, pour révéler à tous l'étendue des concessions qu'on a faites pour la conservation de la paix.

KILINSKI LE CORDONNIER.

(Suite et fin.)

Kilinski mit dans ses intérêts tous les chefs des jurandes, et en moins de quarante-huit heures toutes les classes ouvrières étaient prêtes pour le combat ; ce n'est que la veille du grand mouvement, à onze heures du soir, qu'il parvint à terminer toutes ses dispositions. Une seule circonstance l'inquiétait : le régiment des hulans dits royaux n'avait pas trempé dans le complot. Minuit sonnait, et Kilinski, épuisé de fatigue, retournait chez lui dans un fiacre, portant une provision de cartouches destinées aux conjurés rassemblés dans sa maison ; il tremblait de ne pas trouver un moment pour entraîner dans le complot les hulans royaux, lorsque tout-à-coup il aperçoit une patrouille de ce corps ayant à sa tête un officier. Kilinski n'hésite pas un seul instant, descend de voiture et prie l'officier de lui accorder une minute d'entretien. L'officier, après avoir long-temps refusé, cède enfin et consent à une courte entrevue. « Monsieur, lui dit Kilinski, vous êtes un défenseur de la patrie, un soldat polonais ; veuillez me dire s'il est parvenu à votre connaissance que demain les Moscovites doivent nous ravir notre arsenal, et massacrer nos troupes, nous massacrer tous, réduire notre cité en cendres. Or, je vous annonce que nous, peuple, nous sommes déterminés à défendre à toute outrance notre arsenal et nos soldats ! Toute la garnison est d'intelligence avec nous ; il ne nous manque que vous autres, Messieurs. J'ignore si vous en savez quelque chose, mais je vous conjure au nom de tous les citoyens de ne pas nous refuser votre concours à l'heure du combat. — Veuillez bien me dire, Monsieur, répondit l'officier étonné, qui vous êtes et quelle est votre demeure. Dans les circonstances présentes, c'est une information qu'on ne saurait prendre trop tôt. »

Kilinski, craignant une surprise, donna un nom et une demeure supposés ; l'officier, satisfait de ce renseignement, lui pressa amicalement la main et prit Dieu à témoin qu'il allait venir aux casernes pour prévenir ses compagnons d'armes. « Oui, mon cher compatriote, continua-t-il, notre honte est à son comble. Il est vrai que le roi nous a fait renouveler notre serment, mais s'ensuit-il que nous devons souffrir d'être désarmés par les Moscovites ? Nous sommes prévenus de cette horrible mesure, et nous ne l'attendons qu'en frémissant. Soyez sûr

Le parti démocratique a toujours dit que le gouvernement avait caressé les puissances du Nord pour se faire accepter, que notre politique était une politique russe et autrichienne ; on a crié à la calomnie. Qu'on réponde maintenant, la démocratie avait-elle bien compris la pensée du cabinet des Tuileries ?

Dans ces derniers mois, nos troupes se concentraient sur la frontière suisse ; notre cabinet était arrogant, ses paroles belliqueuses ; il avait l'assentiment de M. de Metternich. L'Autriche souriait à ses airs de matamore ; elle voyait avec délices le gouvernement français s'aliéner pour long-temps son seul et unique allié, et se préparait à profiter des maximes établies dans cette circonstance par M. Molé. Nos troupes sont rentrées dans leurs garnisons ; déjà le cabinet de Vienne tracasse la confédération suisse, et il réclame d'elle de nouvelles violations du *droit d'asile*. M. de Montebello ne mentait pas quand il disait sans cesse : « Nous avons le consentement de l'Autriche. »

En 1832, nous avons jeté une garnison dans Ancône. A l'intervention de l'Autriche dans les légations, nous avons opposé l'expédition du colonel Combes et de l'amiral Galois. Nos marins et nos soldats crurent alors qu'ils allaient couper le *navud gordien*, que l'épée de la France allait enfin sortir du fourreau. Illusions ! cette tentative n'était pas sérieuse ; c'était une démonstration sans but : il fallait donner satisfaction à l'opinion, on la trompa. Vainement nous avons fait flotter sous le beau ciel d'Italie notre glorieux drapeau.

Notre expédition est maintenant un effet sans cause. En quoi a-t-elle servi la France ? quelle liberté a-t-elle fait fleurir en Italie ? En la quittant, nous n'y laisserons ni souvenirs ni regrets ; nous n'aurons pas même obtenu une amnistie du duc de Modène !

Pour donner le change, on annonce pompeusement le départ des troupes autrichiennes des légations. L'Autriche n'a-t-elle pas ses possessions italiennes ? Elle envahira à loisir les autres états de l'Italie ; elle pourrait occuper Rome avant même que la nouvelle en fût arrivée à Paris.

La politique française devait être toute-puissante dans le midi de l'Europe, et c'est M. de Metternich qui a la prépondérance ; il prépare même une confédération italienne, dans le but de rendre à l'avenir notre influence plus difficile dans ces belles contrées.

En Espagne règne l'anarchie ! Nous avons pris l'engagement d'y soutenir Christine ; pourquoi n'intervenons-nous pas ? Le danger est là pourtant qui nous presse. Qu'on lise le discours de la couronne que nous publions aujourd'hui, on verra qu'il est le dernier cri d'un gouvernement aux abois. Si la reine parle de ses finances, c'est pour dire qu'elles sont insuffisantes ; de son armée, c'est pour déclarer que depuis le siège de Morella ses troupes ont essuyé de nombreux échecs. Si elle examine ses relations extérieures, elle annonce seulement que la Turquie vient de reconnaître le gouvernement d'Isabelle.

Elle signale un fait grave, bien connu, mais qui n'avait pas encore été officiellement annoncé, à savoir que don Carlos reçoit des autres puissances des secours d'armes et d'argent.

Les motifs d'intervention sont décisifs au point de vue de

de notre appui ; les hulans royaux ne seront pas les derniers à l'heure de la vengeance.

Kilinski lui découvrit alors le plan de la révolution, et lui assigna la part que son régiment devait y prendre ; il eut ainsi l'honneur d'avoir assuré la coopération d'un corps dont les dispositions étaient douteuses.

Le 17 avril, à quatre heures du matin, Kilinski commence le mouvement ; il fait distribuer les cartouches, arme les deux cents ouvriers qu'il avait cachés dans sa maison, en détache une partie pour s'emparer des églises et sonner le tocsin, et avec l'autre partie il marche au combat. Toute la population court aux armes ; Kilinski parcourt la ville, anime les habitants par sa présence, et leur donne l'exemple du dévouement et du courage. Il déploya dans cette journée une activité et une capacité militaire peu communes ; il donnait tous les ordres, assignait à chacun le poste qu'il devait occuper, et le palais d'Igelstrom fut, selon la disposition, cerné par les tailleurs et les cordonniers seuls. Les Russes isolés tombent sous le fer d'un peuple furieux. Kilinski, combattant comme un simple soldat, abat deux officiers russes à coups de sabre. Notre héros, se multipliant partout, dirigeait les attaques, animait le peuple par des allocutions énergiques, chargeait lui-même les canons. Enfin, après treize heures d'un combat sanglant, à cinq heures du soir, les Polonais triomphèrent partout, et l'on peut dire que Kilinski fut le principal auteur de la défaite éclatante des Russes, et qu'il s'est couvert dans cette journée d'une gloire immortelle.

Le peuple victorieux nomma un gouvernement provisoire, composé des patriotes les plus purs et les plus dévoués, pour agir au nom du généralissime Kosciuszko. Kilinski fut appelé à faire partie de ce gouvernement, et, élevé à ce poste éminent, il sut rendre à sa patrie de nouveaux et nombreux services. Varsovie, menacée d'une attaque prochaine des Russes et des Prussiens, demandait à être fortifiée précipitamment, et le trésor n'était pas à même de pourvoir à cette dépense. Kilinski reçut du gouvernement provisoire une mission importante qu'il était seul capable de remplir avec succès ; il fit un appel énergique au patriotisme de tous les habitants, et à sa voix, connue de tout le peuple, des milliers d'ouvriers, accompagnés de leurs familles, coururent aux remparts pour travailler gratuitement aux fortifications de la ville.

Un enthousiasme général confondait toutes les classes et tous

notre gouvernement, et il hésite, parce qu'à St-Petersbourg et à Vienne on ne veut point de Christine et d'Isabelle. Voilà le secret de notre inaction.

Ainsi, partout nous plions devant l'influence étrangère ; nous n'osons que ce qu'elle permet, nous ne faisons rien de ce qu'elle défend. En envoyant une flotte pour réprimer les excès des Mexicains, nous savions que la sainte-alliance n'y voyait pour elle aucun dommage ; voilà même que l'Angleterre vient se placer orgueilleusement en médiatrice. — Avons-nous chargé ce tableau ? avons-nous assombri la situation actuelle ? — Non.

Maintenant reste un seul point en Europe où l'influence étrangère a été repoussée, nous voulons parler de la Belgique. La conférence de Londres a terminé ses opérations ; elle a décidé — ce qui était d'ailleurs prévu — que le Luxembourg et le Limbourg seraient réunis à la Hollande. Si la Belgique résiste — elle le doit, elle le peut — quelle attitude prendrons-nous ? Le passé est là qui nous éclaire. Nous appuierons la décision de la conférence.

Qui sait même si les troupes qui se dirigent vers la frontière belge n'y vont pas pour accomplir cette mission ? Léopold a promis de défendre avec courage les intérêts de son royaume. Quelle confiance mettre dans ces paroles ? N'est-ce pas un moyen pour calmer l'irritation populaire ? Ne se réserve-t-il pas, quand le moment d'accomplir le sacrifice sera venu, la faculté de dire : « Je voulais agir, la France s'y est opposée ? » Ce dernier fait réalisé, tous les souvenirs de 1830 seront éteints en Europe.

En présence de ces faits, le ministère du 15 avril osera-t-il bien se présenter aux chambres ? Ne se trouvera-t-il pas en fin de voix assez énergiques, non pour le flétrir, mais pour demander sa mise en accusation ?

Il ne s'agit plus de temporiser, la France ne peut être acculée plus long-temps par l'Europe ; encore quelques pas en arrière, et nous serons dans une impasse d'où il ne nous sera plus possible de pouvoir sortir.

MOUVEMENT DE LA RÉFORME.

A Louhans, et dans toutes les communes de l'arrondissement, on signe des pétitions pour la réforme.

Elles sont revêtues d'un très-grand nombre de signatures.

PARIS. — La pétition pour la réforme électorale est déposée au cabinet de lecture, rue de l'Arcade, n° 23.

La banlieue de Paris veut aussi sa part dans la manifestation générale. Trois pétitions circulent à Passy, et se trouvent déjà couvertes de près de deux cents signatures, et cela en dépit des manœuvres tentées pour paralyser le mouvement.

On lit dans l'*Ami de la Charte* de Nantes du 8 novembre : « La pétition pour la réforme électorale continue de se signer à notre bureau, et plusieurs exemplaires circulent en ville. D'après les rapports qui nous ont été faits, le nombre total des signatures doit être au moins d'un millier. »

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* du 11 novembre :

« La pétition pour la réforme électorale compte en ce moment à Strasbourg plus de trois mille signatures. »

« L'exemplaire qui circule à La Robertsau en a déjà recueilli près de deux cents, et cette fois encore les habitants de La Robertsau se montreront fidèles à leur réputation de patriotisme et à ce dévouement à la cause nationale dont ils ont donné tant de preuves. »

« Les communes rurales qui suivent l'exemple de Strasbourg

les âges ; femmes, enfants, vieillards, apportaient à l'envi le secours de leurs bras pour la défense du pays. Ces jours de fatigue étaient des jours de fête, et la population tout entière, couverte de sueur, la bêche et la brouette en mains, ranimait ses forces au bruit des chants patriotiques retentissant de toutes parts. Grand et sublime spectacle qui aurait dû désarmer la haine de nos lâches spoliateurs, si une pensée d'humanité avait pu trouver accès dans leurs cœurs.

Le courage, le noble dévouement de la nation tout entière échouèrent contre les efforts combinés des Russes et des Prussiens ; à Maciejowice, malgré des prodiges de valeur et après une lutte acharnée, les Polonais eurent le dessous. Kosciuszko luttait vainement contre le nombre, il succomba ; mais il succomba comme un héros, et ce n'est que couvert de blessures et baigné dans son sang qu'il tomba dans les mains de l'ennemi. Wawrzeki, successeur de Kosciuszko, voulant opérer une diversion sur les derrières de l'armée prussienne qui assiégeait Varsovie, expédia Kilinski à Posen avec la mission d'y provoquer une insurrection. Kilinski accepta avec joie cette mission ; mais, au moment d'arriver à Posen, il apprit la prise de Praga et le massacre de ses habitants par les ordres du cruel et barbare Souwarow. Cette nouvelle le força de renoncer à ses projets. Il se refugia à Posen ; mais son asile fut découvert, et Kilinski fut fait prisonnier par les Prussiens. Ici commençant pour lui des souffrances que nous essaierions en vain de décrire ; Kilinski les supporta avec la résignation d'un martyr. Les Russes ayant demandé aux Prussiens de leur livrer Kilinski, celui-ci leur fut renvoyé sous une forte escorte de hussards. Il fut traité pendant tout le trajet de la manière la plus indigne. Le général prussien Mollendorf, dont la vile et lâche conduite mérite toutes les flétrissures de l'histoire, lui demandant un jour pourquoi, lui roturier, il avait osé saisir, de sa main salie par une lanterne, une arme, attribué exclusif de la noblesse : « Général, lui répondit Kilinski, permettez-moi de saisir cette lanterne et je vous montrerai la manière dont je m'en sers ; je vous jure que la main d'un cordonnier munie d'une lanterne vous saura rosser aussi bien que celle d'un noble armée d'un sabre, et je suis sûr que si nous en venions là vous ne reprendriez plus le chemin de Berlin. »

A peine livré aux Russes, Kilinski fut transporté à Saint-Petersbourg avec cinq autres des principaux auteurs de la dernière

devenaient de plus en plus nombreuses. Chaque jour, il arrive des demandes de pétitions des communes qui n'en ont pas reçu. » On nous a adressé l'exemplaire qui a circulé à Dorlisheim et à Altdorf; il porte plus de cent signatures en tête desquelles figurent celles du commandant du bataillon et des officiers de la garde nationale de ces communes. »

— Une pétition pour la réforme électorale se signe à Montauban, chef-lieu du département de Tarn-et-Garonne. Catholiques et protestants s'empressent d'adhérer à cette manifestation du vœu national. Un grand nombre de signatures couvre déjà la pétition, et ce nombre croît de jour en jour.

Voici quelques passages de cette pétition :
 « Ce n'est point comme gardes nationaux que nous réclamons aujourd'hui des droits qu'on n'a pu nous ravir sans violer dans leur essence les premières règles du gouvernement représentatif. Avec toute la France indépendante, avec toute la glorieuse élite de la garde nationale de Paris, la garde nationale de Montauban élève un cri de réprobation contre les forts détachés : elle n'existe plus; elle n'existe plus, au mépris des lois qui en prescrivaient la réorganisation. C'est comme membres de la grande famille du peuple français que nous demandons, pour tous les citoyens qui la composent, des droits politiques égaux, puisqu'il y a pour tous égalité de devoirs et de sacrifices. »

» Nous demandons :
 » Que tout Français soit électeur ;
 » Que tout électeur soit éligible. »

— Une pétition en faveur de la réforme électorale circule en ce moment dans le département des Basses-Pyrénées. Cette pétition, déjà couverte de plus de 137 signatures, parmi lesquelles on remarque celles de plusieurs officiers de la garde nationale, de plusieurs conseillers municipaux, est ainsi conçue :

« Les soussignés, habitants des communes de Bourgarbé, Cescan, Uzbie, département des Basses-Pyrénées, inscrits au rôle de contributions et de la garde nationale, exposent que l'esprit de la loi électorale actuelle est excessivement exclusif par cela même qu'il fait représenter 33 millions d'habitants par 200,000 électeurs qui jouissent à eux seuls du droit d'élire les députés ;

» Que le corps électoral étant ainsi limité, il en résulte la conséquence que l'on fait injustice à l'intérêt du plus grand nombre ;

» Que la restriction de l'espèce d'autant plus intolérable qu'elle barre l'entrée des collèges électoraux à huit millions de contribuables, par la seule cause que leur cote contributive est moins élevée que celle attribuée aux sursidés électeurs ;

» Qu'il résulte évidemment de ce fait que les huit millions de contribuables tributaires de l'état, soldats de la milice citoyenne, sont privés de la faculté d'autoriser le consentement des impôts qu'ils paient.

» Les exposants concluent, par cette raison, à la demande de la réforme de la loi électorale, et par cet autre motif que cette loi est l'origine de tous les abus qui pèsent sur la France. »

L'ouverture de l'exposition annuelle de la société des Amis des Arts devant avoir lieu le 10 décembre prochain, la commission exécutive, en invitant de nouveau MM. les artistes à vouloir bien y prendre part, a l'honneur de les prévenir que leurs ouvrages doivent être réunis au secrétariat du palais Saint-Pierre, où ils auront soin de les faire inscrire, avant le 1^{er} décembre. Le bureau est ouvert tous les jours, de 10 à 2 heures.

MM. les artistes qui ont pris part au concours ouvert par la société doivent aussi se conformer à cette instruction; passé le 30 de ce mois, ils risqueraient de perdre leur droit au concours.

Paris, 15 novembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On lit dans le *Moniteur* : « Le roi, sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique, vient de nommer M. Raoul Rochette officier de la Légion-d'Honneur. »

» Nous apprenons que M. Raoul Rochette est arrivé depuis quelques jours à Paris; il a obtenu une audience de M. de Salvandy auquel il a remis le journal de son expédition scientifique. »

— Nous avons été témoins hier soir d'un fait horrible, qui va donner lieu sans doute à une enquête sévère de la part de l'autorité militaire. Nous passions à dix heures et demie dans la rue de Rivoli, lorsque le bruit d'une détonation et un cri de détresse nous firent hâter le pas. Un malheureux ouvrier s'étant approché de la terrasse des Feuillants, et s'étant arrêté à la grille des Tuileries, le factionnaire de l'intérieur du jardin fit feu sur lui et le tua à bout

révolution; enfermé avec ses nobles compagnons d'infortune dans les casemates de Cronstadt, cachot horrible, il subit bientôt un interrogatoire. Repnin, digne ministre de Catherine, se présenta à la porte du cachot de Kilinski. « Scélérat! lui cria-t-il en l'abordant, c'est toi qui as fait des bottes à cet homme que voici, » montrant du doigt un officier russe à ses côtés. « Je n'ai jamais fait de bottes ni à cet officier-là ni à ses pareils, répondit gravement Kilinski. — Mensonge! — Si vous le voulez absolument, soit; mais sachez qu'aucun des Russes à qui j'en ai fait à Varsovie n'a survécu jusqu'ici. — Pourquoi as-tu fait pendre les grands seigneurs? — Ce n'est pas moi, c'est le bourreau qui les a fait pendre! — Et quel était leur crime? — Ils avaient trahi leur patrie. — As-tu massacré les Russes? — Je n'ai voulu que les chasser de chez nous; ils y étaient des hôtes incommodes. — Cinq cents coups de knout pour ce crime! — Ce serait un indigne châtiement, les Moscovites n'en ont jamais subi de pareil en Pologne. »

Ici le ministre, furieux de tant de courage et de sang-froid, débouonna sa redingote, et montrant à Kilinski sa poitrine chargée de crachats et de décorations. — « Scélérat! tremble devant ces étoiles! lui cria-t-il. — Je vois tous les jours des millions d'étoiles au firmament, répond avec calme Kilinski, et je ne tremble pas devant elles. »

Telle fut sa dernière réponse, remarquable par sa simplicité et sa naïveté. Repnin, après avoir vomit toutes ses injures, ordonna à Kilinski de rédiger par écrit l'aveu de toute sa conduite pendant la révolution; celui-ci rapporta fidèlement tous les faits, et c'est de ces pièces, dans lesquelles il ne ménage pas ses cruels ennemis, que se composent en grande partie ses naïfs mémoires dont nous avons cherché à donner les extraits les plus intéressants.

L'avènement de Paul au trône de Russie valut aux patriotes polonais leur liberté. Kilinski se rendit à Wilna où il reprit l'exercice de sa profession, et après quelques années de travail, ayant rétabli ses affaires, il retourna à Varsovie, où il continua aussi d'exercer l'état de cordonnier. Dans cette ville il fut toujours l'idole des classes ouvrières, et les classes supérieures de la société l'entouraient de soins et d'hommages. Quand il sortait dans les rues, tout le monde le saluait avec respect, et les enfants du peuple lui baisaient la main. Le jour de sa mort, qui eut lieu en 1817, fut un jour de deuil national. C. W.

(Courrier de Loir-et-Cher.)

portant. La balle a atteint le cœur, et le malheureux a fait un bond du trottoir sur la chaussée où il est tombé raide mort. Il a été transporté immédiatement dans un hôtel de la rue de Rivoli.

— Nous apprenons que M. le ministre du commerce vient de nommer une commission pour examiner la question du rendement des sucres. Cette commission doit se réunir demain sous la présidence de M. d'Argout.

— Le *Journal des Débats* revient aujourd'hui sur la question de l'évacuation d'Ancone, et il insiste sur la nécessité où se trouvait le gouvernement de retirer ses troupes, du moment où le gouvernement autrichien retirait les siennes.

Nous ferons remarquer que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on négocie cette évacuation. M. Guizot s'y était positivement refusé. Plus tard, M. Thiers y avait mis pour condition que les Autrichiens s'engageraient à ne pas rentrer dans les légations sans y laisser rentrer les Français. Le cabinet de Vienne avait refusé d'accéder à cette condition, et les négociations avaient été rompues.

Nous demanderons maintenant si l'on a obtenu des conditions pareilles du gouvernement autrichien. Cependant la position n'est pas changée depuis les ministères Guizot et Thiers, et ceux-ci auraient cédé à la lettre d'un traité, si la clause mentionnée avait réellement existé.

— On lit dans les journaux de Bordeaux :

« Nous apprenons qu'une dépêche télégraphique de Paris vient de transmettre au capitaine de la *Bergère* l'ordre d'appareiller pour Brest, Marsaud et ses co-accusés devant être jugés dans ce port par un conseil maritime. »

— Le bruit s'était répandu, le 12 novembre, à Bordeaux, que la régente d'Espagne avait péri à Madrid, assassinée dans une émeute.

— On écrit de Zurich, du 12 novembre :

« La nouvelle note du gouvernement autrichien concernant les réfugiés était fondée sur des suppositions gratuites. Maintenant on allègue à titre d'excuse le faux bruit de l'arrivée en Suisse de Mazzini, et M. de Bombelles vient d'écrire au président du vorort que les démarches faites par ce dernier avaient satisfait entièrement le prince de Metternich. »

NOUVELLES PERSÉCUTIONS CONTRE LA SUISSE.

M. de Metternich vient d'adresser à M. de Bombelles une dépêche dans laquelle il demande l'expulsion des réfugiés politiques du territoire suisse; le cabinet des Tuileries a eu sa petite victoire, la diplomatie de Vienne veut avoir la sienne.

On connaît le *conclusum* de 1836, que les cours absolutistes imposèrent au directoire fédéral; il lui donnait le pouvoir de faire quitter ou d'interdire le territoire suisse à tous les réfugiés politiques désignés par les cours extérieurs. C'est en invoquant ce *conclusum* que la diplomatie autrichienne demande aujourd'hui l'expulsion des réfugiés.

La dépêche de M. de Metternich soulève des questions graves, importantes; nous les examinerons plus tard. Nous nous contentons de la reproduire aujourd'hui.

Copie d'une dépêche adressée par S. A. M. le prince de Metternich, etc., à S. E. M. de Bombelles, etc., en date de Venise, 8 octobre 1838.

Monsieur le comte, Lorsque nous avons eu connaissance, il y a quelques semaines, de la décision prise par la diète helvétique, le 5 septembre dernier, de regarder comme éteint le *conclusum* du 11 août 1836, nous nous sommes demandé si le but salutaire que la diète avait eu en vue, en adoptant ledit *conclusum*, était en effet aujourd'hui rempli assez complètement et d'une manière assez solide pour que l'autorité centrale en Suisse pût déjà, sans inconvénient et sans danger, renoncer à la possession des facultés extraordinaires que l'acte de l'année 1838 lui avait accordées.

Sachant de science certaine, qu'un nombre assez considérable de réfugiés subalternes, compris dans l'art. 1^{er} du *conclusum*, était parvenu jusqu'à ce jour à se soustraire à la vigilance des autorités et à prolonger son séjour en Suisse; sachant que d'autres individus de cette catégorie, qui avaient été expulsés en vertu du *conclusum*, sont depuis rentrés en Suisse; connaissant enfin trop bien l'esprit qui anime les chefs de la secte momentanément retirés de ce pays, pour douter du désir constant qui les anime d'y rentrer à la première occasion opportune, nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment d'inquiétude mêlé de surprise, en voyant la diète, par son arrêté du 5 septembre dernier, se dessaisir elle-même et priver le directoire fédéral des moyens exceptionnels qui avaient été mis entre leurs mains, afin de pouvoir garantir leur patrie des maux de toute espèce que le séjour de ces hommes de malheur sur le sol helvétique doit engendrer.

Nos prévisions à ce sujet ne tardent pas à se réaliser. De toutes parts on nous mande qu'à la première nouvelle des dispositions existantes à Lucerne de déclarer éteint le *conclusum* de l'année 1836, les principaux révolutionnaires réfugiés qui se trouvent disséminés dans l'ouest de l'Europe, et notamment ceux qui forment le noyau de la Jeune-Italie, ont commencé à faire leurs préparatifs de départ pour la Suisse.

C'est là qu'ils veulent, à ce qu'il semble être certain, se réunir de nouveau autour de leurs chefs bien connus, qui simultanément rentreraient en Suisse; c'est le pays qu'ils veulent de rechef choisir comme centre de leurs conspirations et comme le point de départ de leurs funestes expéditions: c'est enfin l'état des choses tel qu'il existait avant le *conclusum* de la diète des années 1834 et 1836, cet état des choses qui a donné aux puissances voisines de la Suisse d'aussi justes griefs apaisés avec peine par les deux arrêtés précités, qu'ils veulent ramener pire qu'auparavant, parce que l'expérience du manque de persévérance des autorités helvétiques dans des mesures de répression fortes et conséquentes, serait venue se joindre à l'audace antérieure et naturelle de ces fauteurs de troubles et de désordres.

Nous craignons, et cela plus particulièrement dans l'intérêt de la Suisse elle-même, qu'elle ne soit de cette manière promptement refoulée dans une voie bien périlleuse.

Ce ne sera certes pas nous, pénétrés que nous sommes de respect pour les droits et l'indépendance politique et administrative de nos voisins, qui jamais voulons influencer sur la nature et la forme des mesures que la Suisse, d'après les lois constitutionnelles de son union, jugera devoir prendre, afin de satisfaire aux obligations que le droit des gens impose, à un degré égal, aux états formant la grande association européenne. Mais ce à quoi nous tiendrons, sans concession ni hésitation aucunes,

c'est à ce que les obligations soient remplies à notre égard.

Si donc la Suisse, représentée à nos yeux par la diète, et, en l'absence de celle-ci, par le directoire fédéral, s'était privée, moyennant un acte de sa propre volonté, de la faculté de satisfaire envers nous à ses devoirs internationaux, si de ce fait il résultait pour notre empire une lésion du droit qui nous compete, d'exiger que le sol de nos voisins ne soit pas un foyer permanent de troubles et de malheurs pour nous, et si enfin, dans un état de choses aussi regrettable, nous nous voyions forcés de soutenir par tous les moyens une cause qui nous serait commune avec tous les voisins de la Suisse, et en général avec tous les états professant en Europe le respect du aux principes du droit des gens, ce ne serait certes du moins pas sur l'Autriche que retomberait la responsabilité de la perturbation apportée dans des rapports qu'il a été de tout temps dans nos vœux de maintenir sur le pied d'une franche et bonne amitié.

La Suisse a eu lieu de se convaincre plus d'une fois, dans le courant des dernières années, que l'Autriche, prête à faire respecter par l'emploi de moyens matériels ses droits méconnus, a volontiers saisi les premiers symptômes d'un retour véritable de la part de la Suisse à des sentiments et à une manière d'agir plus corrects, pour surseoir à la mise à exécution des mesures déjà préparées, et pour rétablir sur l'ancien pied les relations momentanément troublées. Mais plus notre longanimité à cet égard a été longue et patiente, et plus nous avons le sentiment qu'elle doit avoir son terme, et que ce terme serait près d'être atteint, si de nouvelles provocations venant du sol helvétique imposaient une seconde et troisième fois à l'Autriche et aux autres voisins de la Suisse la nécessité de pourvoir eux-mêmes à leur sûreté compromise.

Je ne sais en combien de temps il est encore possible à la diète de revenir sur l'arrêté pris par elle le 5 septembre dernier. Nous sommes loin, je le répète, de vouloir imposer à la Suisse notre propre opinion sur le choix des voies dans lesquelles elle arriverait le plus sûrement au but du maintien de rapports loyaux avec ses voisins. Mais ce que nous nous sentons et le besoin et le droit de lui dire, c'est qu'en bons et anciens amis de la confédération helvétique, nous désirons qu'en maintenant en vigueur les principes éternellement vrais qui ont servi de base à son *conclusum* du 11 août, elle trouve et qu'elle emploie immédiatement les moyens en son pouvoir, afin de désabuser la tourbe révolutionnaire qui croit que les frontières de la Suisse lui sont de nouveau ouvertes, et que rien ne l'empêchera dorénavant de placer sur le sol helvétique le levier destiné à ébranler le repos et le bonheur des états voisins.

Nous nous en remettons avec une entière confiance, monsieur le comte, à vos lumières et à votre connaissance des hommes et des choses sur la manière dans laquelle vous porterez à la connaissance des autorités centrales de la Suisse les réflexions contenues dans la présente dépêche. Elles nous semblent, d'ailleurs, tellement justes, elles nous sont si évidemment dictées par le seul sentiment d'une véritable bienveillance pour le pays à qui nous les adressons, que, quelle que soit la forme sous laquelle elles soient présentées aux hommes honorables de la Suisse, nous sommes rassurés sur l'effet qu'elles produiront sur eux. Recevez, etc. Signé METTERNICH.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons par voie extraordinaire le discours de la reine régente prononcé aux cortès. Il explique assez bien les intentions déloyales du ministère, et confirme les craintes que nous avons manifestées.

DISCOURS DE LA REINE RÉGENTE

A L'OUVERTURE DES CORTÈS, LE 8 NOVEMBRE.

Messieurs les sénateurs et Messieurs les députés, C'est avec le plus grand plaisir que je me trouve au milieu de vous qui venez reprendre les travaux législatifs. J'espère que vous me donnerez aujourd'hui les mêmes preuves de zèle pour le bien public que vous m'avez données dans la dernière législature.

Le traité du 22 avril 1834 entre la reine de la Grande-Bretagne, le roi des Français, la reine de Portugal et moi, subsiste toujours; et les relations d'amitié qui unissent le trône de la reine des Espagnes avec les autres puissances qui l'ont reconnue sont dans l'état le plus satisfaisant.

J'annonce avec plaisir aux cortès que la Sublime-Porte a reconnu les droits de mon auguste fille, et il est bien doux pour mon cœur que ce soit à ma puissante alliée la reine de la Grande-Bretagne que je doive en grande partie l'heureux succès de cette négociation.

Sachant que nos ennemis reçoivent des secours des pays régis par des gouvernements qui ne reconnaissent pas mon auguste fille comme reine des Espagnes, j'ai ordonné à mes représentants dans les cours alliées qu'ils réclament une médiation formelle pour empêcher toute violation du droit des gens.

Depuis le siège malheureux de Morella, la fortune a été moins propice à nos armes; mais j'ai la confiance que la valeur, la constance de l'armée et sa bonne discipline nous conduiront à la victoire. J'espère que vous approuverez la levée de 40,000 hommes et la réquisition de chevaux décrétées dernièrement sans votre participation à cause de l'urgence de ces déterminations.

Plusieurs lois importantes, déjà pendantes dans la précédente législature, vous seront soumises; il sera nécessaire de les terminer pour mettre en harmonie le régime intérieur de l'état avec la constitution actuelle. Telles sont celles que nous vous présenterons sur l'organisation définitive des ayuntamientos et des députations provinciales, que vous aurez à discuter maintenant, et celles qui sont relatives à l'instruction et à la bienfaisance publiques.

La difficulté d'indiquer les conséquences de la presse nous force à faire reviser bientôt les lois qui concernent cette matière. Si c'est une nécessité de tous les temps, c'en est encore une bien plus grande pendant la guerre civile; c'est pour cette puissante raison que je vous engage à peser l'examen de la loi que l'on vous présentera sur cet important sujet.

La milice nationale remplit avec exactitude et discipline le service ordinaire pour lequel elle a été fondée, et concourt de sa volonté et de son énergie à poursuivre les factions. Il convient de perfectionner son organisation, et on vous présentera pour cela un projet de loi.

Les chances de la guerre nous ont prouvé la nécessité de veiller, même au prix des plus grands sacrifices, à la conservation et à l'accroissement de la marine. Ce corps rivalise avec les troupes de terre pour soutenir de ses efforts le trône constitutionnel.

J'ai voulu que les vaisseaux de guerre qui sont conservés dans nos arsenaux soient mis immédiatement en état, et on vous présentera un projet de loi pour le régime de l'armée, de sorte que les besoins du moment puissent être couverts et que nous puissions attendre l'avenir.

Le commerce souffre les maux inhérents à la situation du pays, et comme il est très-urgent de faire au code spécial de cette branche quelques rectifications que l'expérience a fait connaître comme indispensables, mon gouvernement vous présentera un projet de loi à ce sujet, ce qui ne l'empêchera pas d'offrir plus tard le nouveau code à votre discussion.

Nos provinces d'outre-mer continuent à être tranquilles, et nous recevons journellement des témoignages de la loyauté de leurs habitants. Les commissions nommées par elles pour proposer des lois spéciales qui doivent les régir d'après la constitution, continuent leurs travaux avec assiduité.

Mon gouvernement, autorisé pour terminer quelques importantes améliorations qui ont été méditées au sujet de l'administration judiciaire, dirige et accélère ses travaux; et si, à cause de leur nature, il n'a pas été possible de les achever encore, les mesures que l'état des choses réclame avec le plus d'urgence quand on passe d'un système législatif à un autre, ont été acceptées après avoir été longuement mûries. Mon gouvernement aura le soin de présenter en temps opportun aux cortès le résultat de ses méditations sur les projets de cette partie dont il s'occupe avec persévérance.

Les revenus publics sont chaque jour moins suffisants pour couvrir toutes les dépenses, et les secours extraordinaires que vous avez généreusement accordés à mon gouvernement pendant la précédente législature pour combler le déficit n'ont pu être réalisés; mon gouvernement travaille sans relâche à surmonter les difficultés qui se présentent.

Outre les besoins généraux de la Péninsule, ceux de nos possessions d'Amérique seront mis sous vos yeux par la première fois, et la sollicitude de mon gouvernement vous demandera les secours extraordinaires que vous jugerez propres à satisfaire les charges publiques que les anciens revenus ne peuvent combler.

Seront soumis également à votre examen, dès qu'ils seront terminés, les divers travaux dont on s'occupe pour améliorer autant que possible la condition des détenteurs de notre dette nationale et étrangère. Ce n'est qu'en relevant le crédit que nous trouverons les ressources dont nous avons indispensablement besoin pour balancer les dépenses de l'état, et surtout pour soutenir les valeureuses troupes qui combattent avec tant d'honneur pour la noble cause que la nation défend; et j'espère que ce sera là le principal objet de votre attention dans la présente législature. C'est sous les bannières de mon auguste fille la reine Isabelle II, qu'est le salut du trône constitutionnel; soutenons-le avec le secours de la divine Providence, et plaçons au plus tôt sur ces bannières l'olivier de la paix, unique emblème de la prospérité future.

MADRID, 7 novembre. — On croit généralement que le mouvement du 3 a été préparé par des carlistes; voici ce qui nous le fait supposer.

Celui qui figurait à la tête de la révolte samedi au soir, celui qui parut plus tard sur d'autres points toujours comme chef, celui qui, un peu avant l'émeute, avait péréoré au *café Nuevo* ou du mouvement, celui qui insulta le poste de la garde nationale, celui qui fit feu sur la garde de prévention ou de la caserne, celui enfin qui lâcha le premier coup de fusil, et eut ensuite l'adresse de se multiplier partout, est un carliste qui dans le temps a été aussi *afancesado*. Celui qui commandait les hommes qui s'introduisirent chez le ministre des finances, et qui prit des papiers (pour la forme) et l'argent dans le tiroir, est un ex-sergent de volontaires royalistes. Celui qui entra le premier chez M. Isturitz, qui encourageait ses dignes compagnons de pillage et qui emporta jusqu'au linge de table, est un lieutenant d'ex-volontaires royalistes. Celui qui blessa un garde national à la cuisse d'un coup de pistolet à bout portant, est un officier carliste. Tout cela se faisait aux cris de *vive la constitution!*

On a arrêté une centaine de personnes et on les a envoyées tout de suite à la caserne du village de Leganés, à deux lieues de Madrid. Ce sont des carlistes qu'on a mis à l'abri de la fureur du peuple. Soyez sans crainte sur le sort de ces prisonniers; le gouvernement ne leur demandera pas compte de leur conduite. Il s'agit seulement d'ôter au peuple de Madrid un motif pour se soulever.

Les sénateurs et les députés ont tenu une réunion pour s'occuper des affaires publiques; mais il paraît qu'on n'a pas pu entendre sur le remède à apporter à nos maux. Les modérés tiennent ferme; ils ne veulent pas de l'union du parti libéral; ils ne sont pas disposés à partager ce pouvoir si discrédité dans leurs mains; ils auraient recours très-volontiers aux mesures violentes pour se soutenir.

Le courrier part. On dit dans ce moment que le ministère vient de destituer le capitaine-général de Madrid; ce serait encore une énorme sottise qui pourrait avoir de graves conséquences.

— Un nombre de personnes arrêtées, on cite celles qui suivent: L'ex-conseiller Cabanilles; le comte de la Estrella; le marquis d'Alcantara; le comte d'Alba Réal; don Gaspar Solivarès; l'intendant Boltrio; le notaire Llamas; une certaine dame Polonia, ancienne connaissance de l'évêque Abarca, et qui, dit-on, était employée par la police secrète. (*Sentinelle des Pyrénées.*)

— Les meurtres ont recommencé à Valence. Une proclamation en date du 2 novembre, signée du général Narcisse Lopez, montre à quel degré de fureur les partis sont descendus en Espagne. Voici ce triste document:

« Braves gardes nationaux et habitants de Valence, la junte de représailles a commencé hier ses travaux; conformément à ses avis et à la clameur générale du peuple, quoique bien malgré moi et le cœur plein de la plus profonde douleur, je me suis dans la cruelle nécessité de faire fusiller cinquante-cinq des prisonniers carlistes qui se trouvent dans les prisons de cette ville, en juste représaille d'un pareil nombre de nos compagnons qui ont vaillamment défendu le fort de Villamalefa, et qui, après être rendus au féroce Cabrera et s'être mis ainsi, comme cela se pratique, sous l'égide de la loi, ont été inhumainement sacrifiés par ordre de ce tigre.

« Les mânes de ces infortunés patriotes vont être aujourd'hui vengés, et à l'avenir ce monstre altéré de sang ne versera pas impunément celui de nos frères. Le funeste système de modération que nous avons suivi doit cesser. Les ennemis du trône et de la liberté trembleront en apprenant que le gouvernement de S. M. a recouvré toute son énergie et mis pour toujours de côté cette bienveillance qui ne nous faisait voir en eux que des Espagnols égarés. Si le despote prétend nous subjuguier par le sang, c'est dans le sang qu'il faut éteindre ses projets, et c'est avec du sang que nous consoliderons le trône constitutionnel d'Isabelle et la liberté. »

son secret pour lui, et que jamais aucun être vivant ne le lui arracherait. Sa femme crut que ce n'était là qu'une bravade.

Mais voilà que, quelque temps après, cette pauvre femme eut à subir le plus étrange comme le plus cruel traitement. Le mari, l'entourant avec un de ses bras, la chatouillait de l'autre à la plante des pieds, puis aux genoux, aux hanches; puis, l'étreignant fortement, il lui tournait les pieds et la tête frénétiquement, de manière à exciter une congestion cérébrale. Ce barbare ne répondait aux cris de sa victime que par d'autres contorsions et sévices, et, quand cet infâme supplice laissait cette malheureuse évanouie, il sortait emportant la clé de sa chambre, pour ne rentrer que plus tard.

On raconte qu'un jour, entre autres, Reboul annonce à sa femme qu'il va faire un voyage. La nuit venue, celle-ci ferme soigneusement les portes et les fenêtres... Mais quelle n'est pas sa surprise, quel n'est pas son effroi, lorsque, dans l'obscurité, elle entend du bruit et les pas d'un homme dans sa chambre! Elle appelle vite au secours; mais un bras vigoureux la saisit et l'étreint. Ce bras était celui de Reboul qui s'était blotti dans l'appartement pour exercer sur sa femme de nouvelles tentatives. Les voisins accourent et la délivrent des brutalités du mari qui alléguait qu'ayant été mis dehors par elle, il a dû forcer la porte de la maison pour y entrer.

Reboul a été arrêté. (*Gazette du Midi.*)

Faits Divers.

On apprend à l'instant qu'un meurtre vient d'être commis à Septèmes sur la personne d'un boucher; l'accusé est un cantonnier. Il a été arrêté par la gendarmerie et conduit dans les prisons d'Aix.

— Le tribunal de Brignolles va être saisi d'une affaire à la fois grave et singulière. Voici quelques circonstances qui nous ont été racontées:

Le nommé Reboul, dit le Veuf, cultivateur du hameau des Mollières, commune de La Roquebrussanne, se maria, il y a deux ans, avec une femme de Brignolles, nommée Julie Bayle. Un jour, il annonça à sa femme qu'il avait trouvé le moyen sûr de se défaire d'une personne sans se compromettre, qu'il gardait

LETTRE D'UN CONDAMNÉ A MORT.

Angoulême, 10 novembre.

Le *Censeur* a, dans son numéro du 11 novembre, annoncé l'exécution de l'arrêt de mort rendu contre un assassin condamné sous le nom d'Olligschlager, et dont la patrie, la famille, le véritable nom semblaient devoir rester inconnus.

Les nouveaux détails que publie le *Charentais* lèvent en partie le voile dont s'était enveloppé ce mystérieux personnage.

Voici ce qu'on lit dans ce journal:

« Olligschlager n'a pas emporté son secret dans la tombe; mais quoique nous croyions le savoir en partie, nous n'en dirons au public que ce qu'il lui importe de connaître, pour voir dans l'exécution du condamné une de ces justices voulues par la Providence. Nous croyons savoir qu'Olligschlager n'était point Polonais, que c'était un Prussien des environs de Postdam; il avait été forcé de quitter sa patrie après un meurtre commis par vengeance sur la personne d'un de ses parents; et c'est en France qu'il est venu ajouter un crime à un autre crime, pour porter sa tête sur l'échafaud. On sait la destinée errante d'Olligschlager; les débats ont révélé en lui une éducation assez distinguée. Il aurait, selon quelques-uns, écrit et déchérit dans sa prison les mémoires où il venait de retracer sa vie. A défaut de ces pages, il avait laissé comme souvenir une lettre à l'un de ses parents, où il parle de sa vie passée et du trépas qui l'attend. Mais comme il y a toujours quelque chose de secret en ce qui touche Olligschlager, et l'existence de la lettre et la manière même dont elle nous est parvenue sont un mystère. »

Voici la traduction de cette lettre, dont l'original est en allemand:

A. M., commandant du 1^{er} bataillon d'instruction à, en Prusse.

« Avec soumission et timidité, j'ose entreprendre de vous écrire.

« Mon très-cher oncle,

« J'espère que vous avez oublié le passé et que désormais vous n'y songerez plus; sans cela je n'oserais jamais vous écrire.

« En vérité, je vous ai dissimulé le lieu de mon séjour, du moment que j'ai abandonné le régiment et que je fuyais mon pays; je me suis caché jusqu'à ce jour dans les ombres de l'incertitude, desquelles je ne pouvais repartir sous les rayons du soleil qui éclairent les cotéaux entourant nos propriétés, et auxquels je mets tant de prix, que je suis tout interdit en me rappelant cette magnificence qui était pour moi alors un paradis... Mais à quoi servirait de rappeler tout cela? Jadis, là, j'étais enivré de bonheur; j'ai tout abandonné, ne croyant point le faire pour toujours.

« J'ai évité les lieux où de larges filets m'ont été tendus dans les premiers moments; c'est là que j'ai vu l'enfer. Mais non, point d'enfer pour moi, mais pour ceux qui m'y ont condamné. Pour eux le jugement de l'enfer. L'enfer est la vengeance que Daniel a laissée pour l'expiation de la mort de son frère.

« Mais ceux qui m'ont condamné ont péri, et la flamme a dévoré jusqu'à leurs entrailles et leurs ames. Leurs cœurs ont été plus durs et plus froids que le marbre.

« Je me suis délivré de leurs filets, mais pour vous je suis à jamais perdu et englouti dans un muet précipice.

« La mort ne m'effraie pas, puisque je la reçois volontairement.

« Un chemin mystérieux m'a guidé dans un pays étranger pour ne pas terminer mes jours parmi vous, pour vous épargner des larmes, pour vous garantir des soupçons, et pour que vos larmes, en arrosant ma tombe, ne troublent pas ma tranquillité.

« Loin de vous, sur cette terre étrangère, le peuple sanguinaire m'a préparé le tombeau... Je vous écris la présente déjà de l'endroit où la lune, couverte de nuages, vient rarement me visiter par les barreaux de ma croisée, et comme si elle voulait dire: « Je voudrais t'aider, mais je suis trop faible, et ma lumière disparaîtra comme s'éteindraient les jours. » A quoi me sert l'existence, si le malheur me poursuit? Je voulais taire la description de ma vie, mais je m'abstiens pour ne pas dévoiler le nom de ma famille. Je meurs, et ne pense pas qu'elle soit couverte d'une tache qui pourrait la déshonorer.

« Oui, je préfère me taire, mourir, ne plus vous voir; car à quoi me servirait un tombeau, si je cesse d'exister loin de vous?

« Je meurs entre des murs baignés de mes larmes, mais ce ne sont plus ceux qui m'ont entouré dans mon enfance, qui ont renfermé la première et la plus valeureuse noblesse, et au milieu desquels jadis, plein de fierté, d'honneur et de délices, j'ai passé mes instants de bonheur. Et aujourd'hui, pour deux misérables, je suis forcé de terminer une vie qui m'était si chère; mais j'espère que ma mort ne sera pas oubliée si facilement, et que mes bourreaux n'échapperont pas au châtement.

« Il est vrai que je suis homicide, mais par nécessité. J'écris à mes parents, et à mon frère de B...., de Putlitz et de V.... Ces deux derniers sont ceux qui ont joué ma vie, mais qui ne l'ont pas gagnée; ils me l'ont arrachée. Je meurs sans vous voir au moins pour la dernière fois, mon cher oncle, sans pouvoir vous presser sur mon cœur et me reposer sur votre sein, sur lequel jadis je reposais si tranquille. J'entreprendrais tout au monde pour vous revoir encore; mais, hélas! c'est trop tard....

« Puisque je ne suis plus digne de vous, recevez cette devise qui a été si souvent par moi pressée et embrassée; mettez-la sur votre cœur, pensez que c'est mon dernier souvenir que je vous envoie.

« Ce que je demande? le pardon.

« Je sais que vous ne vous attendiez point à ce que celui qui avait porté le grade d'officier dut périr de cette mort.

« Mais vous, pardonnez-le moi.

« O vengeance! devancez mon tombeau.

« A celui qui vous a aimé et chegriné,

« Permettez que la mort tranche le fil de ses jours.

« Je vous aime, mon oncle, et je meurs avec estime et vénération pour vous. Portez-vous bien, et rappelez-vous que la vengeance était pour moi un devoir.

« Signé Reffe-Emile-Edouard-Auguste FON OD. »

(*Gazette des Tribunaux.*)

Extérieur.

ANGLETERRE. — On nous écrit de Kingston (Canada): « Vous ne pouvez vous faire une idée de la situation du Canada. La rébellion est prête à éclater dans la province du Bas-Canada. Il est hors de doute que tout se prépare pour une insurrection nouvelle qui ne peut manquer d'être formidable cet hiver. Le Haut-Canada est menacé en ce moment de l'invasion de 30,000 partisans réunis sur la frontière américaine. Ils ont juré d'exercer une vengeance terrible contre la ville de Kingston qu'ils menacent de raser. » (*Morning-Post.*)

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, le 27 octobre. — Faute d'événements politiques, je me bornerai à vous entretenir des bruits de salons au sujet de la fameuse convention conclue entre lord Ponsonby et Reschid-Pacha, question qui préoccupe éminemment le corps diplomatique et tous les Européens établis en Turquie, question de laquelle dépend l'avenir des plus grandes puissances. Le diplomate anglais a continué l'œuvre de la politique occidentale jusqu'à présent; c'est-à-dire, il a servi les intérêts russes à Constantinople, et tout le monde remarque un triomphe éclatant de l'empereur Nicolas dans la dissidence qui s'élabore entre la France et l'Angleterre, à l'occasion du traité de commerce de cette dernière puissance avec la Turquie, et que la presse des deux nations trahit d'une manière si évidente. Une alliance entre la France et la Russie est considérée ici comme l'anéantissement de l'empire ottoman; car qu'importerait à cette première puissance la translation du trône des czars à Constantinople lorsqu'elle aurait toute la Méditerranée pour développer sa puissante énergie? Et l'on est à se demander le rôle que jouerait l'Angleterre quand deux forces seules se partageraient l'Europe.

On croit généralement qu'il ne s'agirait de rien moins, pour que le traité de commerce soit mort-né, que de l'influence russe, et l'on avait même murmuré que les personnages du divan qui ont contribué à sa rédaction allaient être disgraciés, et que les ministres du parti russe, déchus depuis quelque temps, rentreraient au pouvoir; mais il est de fait que la diplomatie russe regarde l'acte politique de l'ambassadeur d'Angleterre comme un succès pour sa cause, et elle ne l'aliénera certainement pas de gaité de cœur.

Le négociateur de cette convention, celui qui y a pris la part la plus active, c'est le prince de Samos. Or, on sait de science certaine que ce Grec fut toujours le très-humble serviteur de la Russie, qu'il lui doit sa principauté, son alliance avec un hospodar; enfin l'influence même qu'il exerce sur le clergé grec, il la tient d'elle; on voit donc clairement que le besoin de sa conservation, ses intérêts, ses sympathies, tout doit se rattacher à Nicolas. Eh bien! c'est cet homme-là qui fait spontanément abnégation de ses principes en faveur de l'Angleterre. Sans parler des hauts personnages qui ont agi comme le prince de Samos, nous nous arrêterons au sultan, dont le génie plane sur la politique de l'Orient, et qui, pour nous servir d'un dicton turc, a jugé dans sa sagesse qu'on doit baisser la main qu'on ne saurait couper; le sultan, dis-je, ne serait pas exposé aux graves conséquences que peut amener le traité d'Emirghen s'il n'avait consulté au préalable son puissant allié. En résumé, on est porté à croire que les Russes ont profité des questions commerciales sur lesquelles les ambassadeurs d'Angleterre et de France débattaient depuis si long-temps, pour introduire un schisme entre ces deux puissances dont l'amitié depuis la révolution de juillet les tient sans cesse sur le qui-vive; par conséquent nos labours, nos progrès sont menacés d'un échec terrible; l'absolutisme menace la liberté des Français et le trône de leur roi.

Il n'y a qu'un moyen de déjouer les intrigues de Nicolas, c'est de ne pas troubler la bonne harmonie qui existe avec l'Angleterre; et quant aux bases du traité qui s'annonce comme contraire aux principes de la France, il faut laisser aux Russes le soin de le rendre nul. Une alliance entre Louis-Philippe pourrait bien, comme je l'ai fait observer d'abord, ajouter à la force physique de la France, en établissant un dualisme politique qui régirait l'univers; mais il serait à redouter que le principe absolutiste n'anéantît à la longue le principe libéral, car il n'y a pas malheureusement assez de vertus dans l'humanité.

J'ai à vous signaler une réforme utile appliquée à l'île de Chypre; le pacha y est rétribué largement, la vénalité devenue impossible, et la justice confiée à la municipalité. Un firman impérial accorde aux émigrés qui rentreraient dans l'île, outre leur réintégration dans toutes leurs propriétés, huit années d'affranchissement des droits et des charges établis. Comme la misère et la dépopulation sont à leur comble à Chypre, le sultan a donné aux insulaires un million, à titre d'emprunt, qui doit servir pour leur procurer les moyens de cultiver un territoire naturellement fécond. (*Sémaphore.*)

Mouvement de la population du dépôt de mendicité de Lyon, du 1^{er} au 15 novembre 1838.

Effectif au 1 ^{er} novembre: Hommes, 91; femmes, 104:	195
Admis pendant la quinzaine: Hommes, 7; femmes, 5:	10
Total:	
205	
Sortis pendant la quinzaine: Hommes, 3; femmes, 4:	12
Effectif au 16 novembre 1838: Hommes, 91; femmes, 104:	195

BOURSE DE PARIS DU 15 NOVEMBRE.

Les affaires étaient fort animées aujourd'hui sur les rentes françaises. La délaueur continue sur les actions des chemins de fer.

Cinq pour cent.	110 90	110 95	110 90	110 90
— fin courant.	110 90	110 95	110 90	110 90
Quatre pour cent.	105			
Trois pour cent.	81 90	81 95	81 90	81 95
— fin courant.	81 90	81 95	81 90	81 95
Rentes de Naples	102 10	102 20	102 10	102 20
— fin courant.	102 10	102 20	102 10	102 20

GYMNASE-LYONNAIS.

Lundi 19 novembre 1838. — 1^o LE CHASSEUR ÉCOSSAIS, prologue. — 2^o LE SONNEUR, drame. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Nous sommes priés d'annoncer que MM. Casati et Vourlat ouvriront, aujourd'hui dimanche 18 courant, un café, situé place de la Comédie, 12, ancienne maison Ste-Anne.

MM. Pourrat frères, éditeurs à Paris, sont sur le point de terminer leurs belles éditions du *Génie du Christianisme illustré*. Ils auront terminé aussi, avant la fin du mois, leur *Keepsake Paris Illustration* pour 1839, le *Voyage autour du Monde*, et les

Mille et une Nuits, tous ouvrages avec gravures, sur grand papier, et auxquels il faut ajouter leur belle édition de *Château-briand* en 36 vol. sur raisin, avec 90 gravures en taille-douce; ce sera, pour cette année, de magnifiques étrennes littéraires. Ils s'occupent aussi en ce moment à préparer la publication d'une *Nouvelle histoire de Paris et de ses environs*, avec de belles gravures sur acier; elle doit paraître sous peu de jours, ainsi que la première livraison de *Quentin Durward*, joli roman de Walter Scott, illustré de gravures dans le texte. On sait les soins que ces éditeurs apportent à leurs belles éditions, et l'on ne peut douter de l'empressement du public à souscrire à celles-ci.

Feuille d'Annonces.

Nouvelle Publication.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

TRAITÉ DES MACHINES A VAPEUR, et de leur application à la navigation, aux mines, aux manufactures, aux chemins de fer; traduit de l'anglais de Th. Tredgold, avec notes et additions, par F.-N. Mellet. — 2^e édition, revue et augmentée; 2 forts volumes in-4° et 2 atlas in-4°. — Paris et Lyon, 1838. — Prix, brochés: 38 fr. (2044)

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Réduite à huit parties du discours, enseignées par les conjuguais, qui y sont traitées d'une manière aussi neuve que complète, et dans lesquelles sont déduites les deux règles générales pour la solution du participe, par une méthode aussi simple qu'insusitée jusqu'alors.

Deuxième édition, augmentée d'un grand nombre d'exercices orthographiques et syntaxiques, gradués suivant l'ordre de cet ouvrage.

Par LÉON DELAYE, instituteur.

A Lyon, chez François Guyot, imprimeur-libraire, grande rue Mercière.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1211) Le mardi prochain vingt novembre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, ville de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, banque, balances, billard et ses billes, queues et accessoires, et d'un fonds de boulangerie, également saisi, consistant en un four et sa porte en fer, étouffoir, jeu de pelles, pétrins, corbeilles à pain, chaudière et bassine en cuivre, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

(1212) Demain lundi, dix-neuf du courant, dix heures du matin, sur la place de Roanne, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en banque, balance, tables, buffet, bouteilles, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1722) Le vendredi trente novembre mil huit cent trente-huit, à onze heures du matin, par le ministère et en l'étude de M^e Chastel, notaire à Lyon, rue du Plâtre, n° 1, il sera procédé à l'adjudication des livres et agencements composant le fonds de librairie situé à Lyon, place St-Pierre, n° 1, dépendant de la faillite de M. Jean-Baptiste Missillier.

S'adresser, pour tous renseignements et prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Chastel, notaire, ou à M. Lafitte, syndic de la faillite, rue Clermont, n° 5.

(1724) A LOUER. — Appartement de sept grandes pièces, place du Collège, au 1^{er} étage de la maison Portaux, n° 29.

S'adresser à M^e Missol, notaire.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A COMPTER DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 1838,

L'ÉTUDE DE M^e MISSOL, NOTAIRE,

Sera transportée au 1^{er} étage de la maison portant le n° 25, port Saint-Clair, en face du pont Morand. (1720)

ANNONCES DIVERSES.

(6135) A VENDRE pour cause de départ. — Un magasin de lingerie, mercerie et bonneterie, situé en haut de la Glacière et des Capucins, maison Mey, 22, deux entrées. S'y adresser.

(6158) Un jeune homme, marié et établi à Lyon, peut disposer d'une bonne partie de la journée; il désire trouver un emploi pour les écritures ou autre. S'adresser au bureau du journal.

ORAY, TRAITEUR,

(6105) Place des Cordeliers, 28.

SERVICE DES PRIX FIXES.

Diners à 1 f. pain, 1/2 bout., potage, 2 plats, 3 dess.
Id. à 1 f. 25 id. id. id. 4 id. id.
Id. à 1 f. 50 id. 1 bout., id. 5 id. id.

(6152) A VENDRE. — Belle calèche de ville. S'adresser, impasse de la Sphère, rue St-Joseph, chez M. Chissey, charron.

MUSIQUE.

Le 19 novembre 1838, à deux heures 1/2 pour les dames seules, et à huit heures 1/2 du soir pour les hommes et les dames, s'ouvrira le cours de musique en 60 leçons tenu place du Plâtre, n° 10. — Prix: 15 fr.

On souscrit tous les jours, de trois heures à neuf heures du soir, dans la salle, place du Plâtre, n° 10, au 1^{er}.

AVIS.

Les personnes recommandables des départements du Rhône et de l'Isère qui désireraient avoir dans leurs localités la représentation d'une compagnie dont les débuts ont été couronnés, à Paris et partout, d'un succès inespéré, n'ont qu'à s'adresser, par lettre affranchie, à l'Office de Négociations, rue Clermont, n° 1, au 3^e, à Lyon. (2038)

(6143) A VENDRE de suite pour cause de maladie. — Fonds de café situé rue Louis-le-Grand, n° 1.

A L'INSTAR DE PARIS.

Place Grenouille, 2, au 1^{er}.

On tient pension bourgeoise, sert à la carte, porte en ville. — Diners à 1 f. 25 c. et à 90 c. — Salle indépendante. (6055)

(6153) A VENDRE. — Meubles et ustensiles de fabrique, avec carnets d'échantillons et dessins nouveaux. Cela conviendrait à une maison qui débiterait ou à une maison déjà établie qui voudrait étendre ses affaires. S'adresser rue Puits-Gaillot, n° 15, au 3^e.

(6156) A VENDRE de suite. — Fonds d'auberge situé près les Terreaux. — Prix: 1,500 f. — Loyer: 650 f. S'adresser à M. Philippe, rue Ecorchéboeuf, n° 8.

(6154) On a perdu dimanche un chien de chasse épagneul blanc, marqué de taches rousses, portant un collier en peau fermant avec deux plaques en tôle, auxquelles est adapté un cadenas en forme de cœur.

La personne qui l'aurait trouvé est priée de le ramener à M. Didier, rue Terraille, 14.

(6157) On demande, pour un restaurant de premier ordre, un apprenti cuisinier, un garçon de salle, et une femme pour soigner le linge. S'adresser à l'épicier, rue Sainte-Catherine, 2.

(8056) Le public est prévenu que le 12 décembre 1838, à midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des fumiers provenant des chevaux casernés aux Brotteaux, à Serin, à Perrache et à Pierre-Bénite.

Chaque adjudicataire devra, séance tenante, présenter une caution qui demeurera solidaire avec lui, et signera le marché.

Il sera tenu de justifier, par un certificat de l'autorité civile, de sa solvabilité et de celle de sa caution.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du sous-intendant militaire Frosté, place Louis XVIII, 35.

(1725) DOMAINE DE DORIEUX A VENDRE.

Cette propriété, située à trois lieues de Lyon, sur les communes de Châtillon-d'Azergues, Fleurieux et Lauzanne, est très-propre à former plusieurs jolies propriétés d'un revenu bien assuré. Deux routes royales en exécution vont traverser cette propriété, et la rendent susceptible d'un grand accroissement de valeur. Elle est en outre au confluent de l'Azergues et de la Turdine ou Brevennes, deux rivières qui ne tarissent jamais et qui permettent d'établir toute espèce d'usine avec belles chutes d'eau. Chaque acquéreur pourrait se constituer un domaine de 10,000 jusqu'à 100,000 fr. et plus, à son choix, et s'assortir en bâtiments, prés, vignes, terres à chanvre, terres à blé et beaux bois.

On peut arriver à la propriété en prenant deux fois par jour les voitures publiques qui partent de Lyon: le matin à huit heures, et à deux heures après midi.

On donnera toutes facilités pour le paiement, suivant les convenances. On pourra même s'acquitter par petites sommes payées chaque mois.

S'adresser, dans les bâtiments du domaine où a lieu la vente, à M. Baudrand.

(2041) BISCUITS ANTI-SIPHILITTIQUES.

M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30, prévient les personnes affectées de maladies récentes et communiquées, qu'il s'est procuré un entrepôt des Biscuits anti-siphilitiques du docteur Olivier, de Paris.

Après quatre années d'épreuves chimiques et médicales, couronnées de succès, les biscuits du docteur Olivier ont été approuvés par la commission des remèdes secrets.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

(8050) SEUL DÉPOT D'HUITRES, A LYON,

DE PARCS FLOTTANTS TRANSPORTÉS A PARIS PAR LA VAPEUR.

Brevet d'invention.

Chez M. Bouteille, marchand de vin, rue Lafont, 6, et rue Pazy, 9 (ancien fonds de M. Victor, traiteur).

PRIX DES HUITRES.

La bourriche de 25 douzaines,	10 f. » c.
La demi-bourriche (12 douzaines 1/2),	5 50
La douzaine,	50
La douzaine, ouvertes, portée en ville,	55

PROSPECTUS.

Désirant faire jouir la ville de Lyon des mêmes avantages de la capitale, la compagnie des parcs aux huitres flottants s'est empressée d'y établir un bureau, où elle expédiera tous les jours des huitres pour la consommation du pays et des villes environnantes. La supériorité de la qualité, ainsi que le prix bien au-dessous de ceux établis jusqu'à ce jour, sont un sûr garant d'une préférence marquée. On y trouvera des écaillères à la disposition des consommateurs.

CHAUSSURES POUR HOMMES ET POUR DAMES,

ET AUTRES ARTICLES D'OCCASION,

Chez DRIGEARD-DESGARNIERS, qui tenait autrefois le Bazar-Lyonnais, galerie de l'Argue, et qui est maintenant rue de l'Hôpital, n° 22.

On trouvera dans son nouvel établissement un grand assortiment de chaussures pour hommes et pour dames, fourrées et non fourrées.

Bottes bien faites, à 13 f. 50 c., 14 f. 50 c., 15 f. 50 c. et 16 f. 50 c.

Chaussons lacés laine, 2 f. 75 c.; pantoufles et différentes espèces de chaussures fourrées pour l'hiver.

Souliers maroquin pour dames, escarpins, à 4 f. 50 c.; chaussons, 3 f. 50 c.; brodequins, 8 f. 50; idem en chaussons, 7 f. 25 c.; pantoufles tissu, 2 f. 50 c.; chaussons lacés laine, 2 f. 25 c.

Quincaillerie, parfumerie, et grand assortiment de gants à 60 centimes.

MALADIES SECRÈTES.

TRAITEMENT DU DOCTEUR

CH. ALBERT.

A Lyon, chez M. Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, n° 3, et à la pharmacie des Célestins. (716-3427)

MAUX DE DENTS.

Buhdnarud éthéré.

Quelques gouttes sur un peu de coton qu'on introduit dans l'oreille détruisent instantanément les douleurs de dents les plus aiguës. — Prix: 2 fr. 50 c.

L'Elixir dentifrice de Durand est le seul moyen d'arrêter la carie et ses fâcheux effets. — 1 fr. 75 c.

Crème cosmétique à la Sultane, pour blanchir et conserver le teint. — 1 fr. le flacon.

S'adresser chez Durand, pharmacien, place du Concert, en face du pont Lafayette. (2036)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)

MALADIES DE POITRINE.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de mou de veau, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, 30, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, et dans toutes les irritations de la poitrine. Ce sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration.

On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors. (2029)